République française
Département du Bas-Rhin

scoters
syndicat
mixte

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 20 MARS 2023 À 14H30
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU KOCHERSBERG
À TRUCHTERSHEIM

Convocation du 14 mars 2023

Membres en exercices	30 titulaires 30 suppléants	Membres présents :	18 titulaires 6 suppléants

Délibération n°410 du Comité syndical

4. Affectation du résultat

Après avoir entendu le compte administratif 2022,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 399 879,45 € et un excédent d'investissement cumulé de 37 308,88 €.

Le Comité syndical
sur proposition de la Présidente
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	**+ 30 000,00 €**
- article 002 « résultat de fonctionnement reporté »	**+ 369 879,45 €**

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 28 MARS 2023
La publication le 28 MARS 2023
Strasbourg, le 28 MARS 2023

PREFECTURE DU BAS-RHIN
30 MARS 2023
DCL - Bureau du Contrôle de Légalité

La Présidente
Pia IMBS

La secrétaire de séance
Ève ZIMMERMANN